

Note de position sur l'économie circulaire et la vision 2050

17 mars 2026



Auteur :
Paloma Gengoux
Corinne Trommsdorff

Relecteurs :
Membres du PFD

Version finale

Résumé :

*Dans cette note, le Partenariat français des déchets (PFD) partage ses réflexions sur ce que serait une **économie circulaire à l'horizon 2050**, comme levier au service d'un futur **décarboné, dépollué et où la croissance économique serait découplée de l'extraction de ressources et en équilibre avec les limites planétaires**. Pour cela, le PFD invite à dépasser une vision réductrice centrée sur le recyclage, en s'appuyant sur les actions de l'économie circulaire que norme ISO 59004 présente et ordonne selon le cycle de vie (13 actions de la circularité, partant de l'évitement et de la sobriété jusqu'à la valorisation des sites historiques d'enfouissement) et sur trois finalités indissociables : **réduire les impacts environnementaux et sanitaires, maintenir une économie créatrice de valeur et d'emplois, assurer la souveraineté et la résilience de notre modèle de société**.*

*Une telle transformation paraît nécessaire à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030, et en particulier pour un « avenir 3-D » - décarboné, dépollué et découplé. Cela soulève cependant des questions majeures pour la planification qui relèvent de travaux plus larges de prospective nécessitant une coordination entre de multiples acteurs allant du local, au national et à l'international. Ces questions sont les suivantes : quelles trajectoires de réduction de l'empreinte matières par matériau ? Comment accélérer la conception circulaire des biens et modifications des supply chains ? Comment gérer les surcoûts et gains de l'économie circulaire par rapport au modèle linéaire ? Quelle évolution de la fiscalité et des systèmes de redistribution ? Quels impacts sur l'emploi et les compétences, la réorganisation territoriale des infrastructures et des activités ? Ces questions mettent en lumière la nécessité de réfléchir ces changements de façon trans-sectorielle. Ainsi l'économie circulaire n'est pas un secteur à part, mais devient une grille de lecture et d'orientation de l'ensemble des transformations à venir. C'est dans cet esprit que le PFD vise à porter, à l'international, un plaidoyer cohérent où la **gestion des ressources et des déchets** est reconnue comme **pierre angulaire du développement durable**. Ce plaidoyer se met en place à travers l'initiative « **Global Push** » impulsée par le PFD, qui a pour objectif de réunir toutes les parties prenantes pour que les changements nécessaires puissent être pensés et mis en œuvre ensemble, pour tous, et pour chaque contexte local, notamment à travers un engagement mondial « Ressources et déchets ».*



1. Economie circulaire : définition et finalité

Étant donné l'impératif de transition écologique, économique, sociale tel qu'établi par les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030, le Partenariat français des déchets (PFD) contribue aux réflexions menées à l'international sur ce que pourrait être, *in fine*, une **économie circulaire à l'horizon 2050**, en France et dans le monde. Le plaidoyer que le PFD se propose de porter à l'international part du constat selon lequel la circularité n'est pas une fin en tant que tel. L'objectif ultime n'est pas d'« augmenter le recyclage » ou de « fermer des boucles » en soi, mais de construire un futur **décarboné, dépollué** et qui permet de **découpler** la croissance des impacts environnementaux négatifs, y compris l'extraction de ressources- et donc de la génération de déchets. Nous referons à cette finalité par le terme vision « 3-D », aussi utilisée par certains de nos partenaires internationaux.

Le PFD porte déjà une vision internationale articulée autour de deux transitions parallèles : d'une part, la mise en œuvre d'une gestion écologiquement rationnelle, économiquement viable et socialement juste de tous les déchets, dans tous les pays ; et d'autre part, la prévention, jusqu'à tendre vers le « zéro gaspillage », en transformant en ressources les déchets qui n'ont pu être évités. Ces deux transitions supposent d'aller au-delà d'une approche fragmentée – déchets d'un côté, économie circulaire de l'autre – pour penser ensemble la **gestion des objets, des matières, de l'énergie et des déchets ultimes**, tout en veillant à ce que les activités humaines ne dépassent pas les limites planétaires¹.

Dans le débat public, l'économie circulaire est souvent réduite au recyclage. Or, les travaux internationaux récents – en particulier la norme ISO 59004, adoptée en 2024, qui décline le principe des « 10R »² en **13 actions ordonnées** selon le cycle de vie – montrent qu'une économie circulaire complète commence bien avant le recyclage et se prolonge bien après. Refuser et éviter certains produits ou usages, repenser les besoins, adapter la production par l'éco-conception, réduire les consommations de ressources, réemployer, réparer, reconditionner, remanufacturer, réaffecter, recycler, récupérer l'énergie, voire valoriser les matières stockées dans les sites d'enfouissement historiques: ces actions forment une **échelle cohérente** où le recyclage et la valorisation énergétique se situent en bas, une fois tous les leviers de réduction, de sobriété, de durabilité, de réemploi et de réparation activés.

Ces actions ordonnées n'ont de sens que replacée dans les finalités qu'elle cherche à atteindre. La première finalité est la **réduction des impacts environnementaux et sanitaires** tout au long du cycle de vie des produits et des molécules : extraction, production, transport, usage, fin de vie. Il s'agit de diminuer les pollutions qui affectent la santé, la qualité de l'eau, des sols et de l'air, de prévenir la perte de biodiversité, de permettre la régénération des écosystèmes, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La deuxième finalité est de **maintenir une économie créatrice de valeur et d'emplois**, capable de soutenir des systèmes de redistribution sociale choisis, non pas en continuant à produire toujours plus de biens matériels, mais en développant la valeur dans les services d'usage, de maintenance, de réparation, de remanufacturing et de gestion de systèmes circulaires. La troisième finalité est d'**assurer une souveraineté et une résilience en ressources** : dans un monde où

¹ Le concept de limites planétaires a été introduit en 2009. Voir Rockström, J. et al. (2009). Planetary Boundaries: Exploring the Safe Operating Space for Humanity [en ligne]. *Ecology and Society*, Vol. 14, No. 2. [Last consulted 13 mars 2026]. Available at: <https://www.jstor.org/stable/26268316>. Depuis, elles ont été mises à jour, notamment dans : Richardson, K. et al. (2023). Earth beyond six of nine planetary boundaries [en ligne]. *Science Advances*, Vol. 9, No. 37. [Dernière consultation : 13 mars 2026]. Disponible à : <https://www.science.org/doi/10.1126/sciadv.adh2458>.

² Kirchherr, J. et al. (2017). Conceptualizing the circular economy: An analysis of 114 definitions. Resources [en ligne]. *Conservation & Recycling*, No. 127. p. 224. [Dernière consultation : 13 mars 2026]. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2017.09.005>.





l'empreinte matières moyenne globale (environ 12 tonnes par personne et par an aujourd'hui, avec de fortes disparités géographiques) dépasse largement la capacité de régénération de la planète, la capacité à piloter la consommation de matières – en volume et par type de ressource – devient un enjeu stratégique. La France est soumise à ce risque de manque de matières premières vierges, notre besoin annuel étant estimé à ~14 tonnes/an/habitant³.

L'indicateur d' « empreinte matières » utilisé pour l'ODD 12.2⁴ fournit une première base macro-environnementale, mais il devrait être décliné **par grande catégorie de matériau** (métaux critiques, minéraux, biomasse, pétrole, etc.) pour orienter finement les politiques industrielles, commerciales et d'innovation. C'est en travaillant à ce niveau que l'on peut articuler économie circulaire, souveraineté en ressources et trajectoire climatique : réduction de la demande de matières vierges, hausse de la part de matières premières recyclées, pilotage des flux de déchets comme « stocks » pour subvenir à de futurs besoins, tout en protégeant la santé et l'environnement.

Dans cette perspective, le PFD propose de renforcer la logique bien connue des « 3R » (réduire et refuser⁵, réutiliser, recycler) avec la **vision « 3-D »** : **découpler** la croissance économique de la consommation de ressources et de la production de déchets ; **dépolluer** pour protéger la santé, la biodiversité et le cadre de vie ; et **décarboner** pour respecter une trajectoire aussi compatible que possible avec le 1,5°C de l'Accord de Paris. L'économie circulaire devient alors un moyen – puissant – au service de cette transformation tridimensionnelle, et non un secteur de politique publique à côté des autres.

2. Horizon 2050 : quelle circularité pour atteindre un « avenir 3-D » ?

Pour éclairer ce que pourrait être un horizon 2050 circulaire, le PFD propose un exercice de vision, qui demande d'établir un futur souhaité, sans examiner le trajet à parcourir pour y arriver. Aujourd'hui, nos modes de production restent dominés par la fabrication de produits peu durables et peu réparables, dans des modèles économiques fondés sur la propriété individuelle des biens et une consommation peu raisonnée. L'économie du réemploi et de la réparation existe mais demeure largement cantonnée à l'économie sociale et solidaire. De nombreux pays, en particulier en voie de développement, intègrent plus ou moins un secteur informel qui, dans des conditions souvent précaires, participe à une démarche de circularité, lorsqu'elle est économiquement profitable. La gestion des déchets en France se répartit entre recyclage partiel, valorisation énergétique, et stockage, tandis que l'ensemble contribue au dépassement des limites planétaires en terme de pression sur les cycles naturels et d'émissions. A l'étranger, de nombreux pays ont largement recours à des pratiques non conformes à la Gestion écologiquement rationnelle (GER)⁶ des déchets (brûlage à l'air libre, incinération sans contrôle des fumées, ou des pratiques inadéquates d'enfouissement). Les dépôts sauvages existent partout dans le monde à plus ou moins grande échelle, soit par incapacité ou refus de payer le prix du traitement, soit par manque d'options de traitement proposées aux acteurs du territoire.

³ Cette source cite une empreinte matières de ~14t/hab en 2018 en France, équivalente à la moyenne européenne : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/economie-circulaire/5-empreinte-matieres>

⁴ L'indicateur 8.4.1, aussi repris en 12.2.1 est l'indicateur empreinte matières, toutes matières agrégées. Voir <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>

⁵ La notion « Réduire » dans la stratégie 3R intègre celle de ne pas utiliser. C'est-à-dire « Refuser » de mobiliser un moyen physique nouveau pour répondre à un usage, voire ne pas engager de besoin d'usage donc ne pas engager de moyen physique.

⁶ La Gestion écologiquement rationnelle des déchets est définie par la Convention de Bâle, contraignante pour les 191 Parties l'ayant ratifié. Voir les articles 2(8) et 4(2), <https://www.basel.int/Portals/4/Basel%20Convention/docs/text/BaselConventionText-f.pdf>





Dans un scénario 2050 compatible avec la vision « 3-D », la situation est profondément différente. Les volumes de matières premières vierges extraites sont drastiquement réduits (d'un facteur deux à trois) sous le double effet de la réduction du besoin de biens matériels neufs donc de matières et d'une part beaucoup plus importante de matières premières recyclées ; les produits sont conçus pour durer, être réparables et – en dernier recours – recyclables. L'économie s'organise autour de **modèles de fonctionnalité ou de performance**, dans lesquels le producteur ou le loueur conserve la propriété du bien ou la responsabilité de sa fin de vie, ce qui aligne ses incitations sur la durabilité, la réparabilité et l'incitation à la prévenance dans l'usage. La consommation se fait plus raisonnée, parce que l'offre de biens et de services est réorientée vers la satisfaction des besoins par une intensification des biens manufacturés déjà disponibles plutôt que la fabrication et la production de nouveaux biens, tout en veillant au respect des limites planétaires. Les activités de réemploi, de réparation, de reconditionnement et de remanufacturing ne sont plus marginales : elles constituent une part structurante du tissu économique, avec des modèles d'affaires stables et une reconnaissance sociale et professionnelle.

Dans ce scénario 2050, les systèmes de gestion des déchets évoluent eux aussi : tous les déchets dans le monde sont gérés conformément à la GER ; le recyclage est favorisé par une conception améliorée des produits, qui interdit l'utilisation de substances nocives, sauf si ces produits sont traités comme des déchets dangereux ; et les dépôts sauvages sont minimisés par une plus grande traçabilité et un nombre d'intermédiaires réduits à travers les modèles d'économie de la fonctionnalité, et une culture du respect et de la prévenance envers les objets qui s'établit par l'éducation. Peu de déchets restent à traiter : le retour au sol des matières organiques est sécurisé par un tri en amont par les usagers de grande qualité et des emballages adéquats ; le recyclage matière s'adosse à des filières capables de fournir des flux réguliers, standardisés, traçables ; la récupération d'énergie se concentre sur des volumes résiduels. À cette économie du recyclage s'ajoute une économie croissante des pièces détachées et des composants standardisés autant que possible, qui permet de prolonger la vie des équipements et de soutenir un remanufacturing à grande échelle. L'ensemble s'inscrit dans une économie des **stocks existants plutôt que des flux** : les chaînes de valeur ne sont plus organisées principalement autour de flux intercontinentaux de matières vierges et de produits neufs, mais autour des stocks d'objets et de matériaux disponibles sur les territoires, en rotation permanente entre usages, maintenance, réparations et recyclage. Cela reconfigure la géographie productive, les infrastructures et les emplois : moins de dépendance au transport longue distance et à certaines industries extractives, plus de besoins en compétences locales de maintenance, de gestion de stock, de logistique fine et de services. Au-delà de cette question de disponibilité des matières et stocks sur les territoires, la relocalisation peut également constituer une stratégie socio-économique en tant que telle, appuyée par une planification réglementaire et financière gouvernementale.

Dans cette transformation, l'essor de la **donnée et de l'intelligence artificielle** joue un rôle de catalyseur notamment pour la mise en place d'actions préalable au recyclage : passeports numériques produits, plateformes qui mettent en relation besoins et objets existants, et outils d'optimisation des flux et des stocks par la mise en œuvre d'une expertise de *supply chain* circulaire permettent d'augmenter fortement le taux d'utilisation des biens déjà présents dans l'économie. Des acteurs économiques dont le cœur de métier est la gestion de stock (et non la seule fabrication de nouveaux biens) émergent, à l'image de ce qui s'est produit dans la mobilité avec les plateformes de partage.

Un tel basculement soulève évidemment des questions structurantes, qui relèvent de travaux plus larges de prospective. Quels seront les **surcoûts et les gains net** de l'économie circulaire par rapport à l'économie linéaire actuelle, et comment absorber des surcoûts immédiats





(produits mieux conçus, services de réparation, infrastructures de circularité) alors que les bénéfiques (santé, climat, souveraineté) sont de long terme et souvent diffus ? Quel cadre réglementaire et commercial pour éviter que les pays qui amorcent cette transition ne soient pénalisés face à ceux qui continuent de produire à bas coûts dans des modèles intensifs en matières et générateurs de pollution ? Quel **système fiscal** envisager dans un monde où l'on produit moins de biens et davantage de services, et comment garantir la soutenabilité des systèmes de protection sociale et de redistribution dans ce contexte ? Quels métiers et quelles compétences développer pour les activités économiques circulaires, quels investissements dans l'éducation et comment organiser une transition juste pour les territoires et les secteurs dépendants des modèles linéaires actuels ?

Si la projection vers un horizon 2050 paraît peut-être trop lointaine, les activités et changements requis pour arriver à cette situation alignée pour un « avenir 3-D » commencent à se mettre en place, à des échelles souvent locales, ou intra-filières. Les bases conceptuelles posées et questions évoquées ci-dessus mettent en évidence à quel point une économie circulaire cohérente à 2050 ne peut être pensée uniquement à l'échelle nationale. Les limites planétaires – climat, biodiversité, pollutions – sont globales, et la question du **partage** entre pays **de la responsabilité à maintenir l'activité mondiale dans ces limites** est discutée à l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement. Cependant, les sujets pollution, déchets, ressources, et transition vers la circularité sont traités de manière partielle dans plusieurs instances multilatérales, comme le Panel international sur les ressources, les COP pour les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, ou encore lors des débats sur le futur « traité plastique ». Le plaidoyer du PFD vise précisément à porter, dans ces espaces, une vision où la gestion des ressources et des déchets – et donc cette transition vers la circularité telle que détaillée dans cette Note – est reconnue comme **pierre angulaire du développement durable** et comme **condition de réussite de tous les autres agendas** – climat, biodiversité, villes durables, eau, santé.

Tous ces changements impliquent de réfléchir l'économie circulaire non comme une politique sectorielle supplémentaire, mais comme une **grille de lecture transversale** des transformations à venir au niveau national et international : transformation de l'appareil productif, des modèles d'affaires, de la fiscalité, de l'emploi, de l'organisation territoriale et des coopérations internationales. Ce n'est qu'en allant au-delà des silos que les questions soulevées, incrémentales au changement progressif, pourront être adressées. Le PFD constate et regrette l'absence de lieu à l'international pour permettre à l'ensemble des parties prenantes de réfléchir collectivement à ces changements. C'est pourquoi, il donne l'impulsion pour la mise en œuvre de l'initiative internationale « Global Push », afin d'aider à construire une stratégie de circularité dont la finalité est l'atteinte d'un futur réellement durable, découplé, dépollué et décarboné, pour le respect de la dignité de tous, et le bien-être. L'initiative identifie comme levier structurant la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources et déchets, qui s'appuie d'une part sur des indicateurs communs permettant de mesurer le progrès, en particulier sur la mise en œuvre d'un indicateur « empreinte matières » amélioré. L'initiative « Global Push » encourage et soutient la mise en œuvre d'un Engagement mondial ressources et déchets qui concilie la nécessité de transformer nos économies et celle de protéger notre santé et l'environnement. Elle mobilise l'ensemble des secteurs et des parties prenantes afin de renforcer la coopération et la coordination de l'action internationale autour d'une vision commune.

3. Nous demandons...

Nous demandons des **données et des indicateurs** pertinents et faciles à adapter au contexte local, pour orienter les politiques publiques adaptées à chaque contexte local, motiver le





changement à toutes les échelles, et mesurer le progrès pour un « avenir 3-D ». Bien que le cadre ODD prenne déjà en compte nombre d'indicateurs (taux de collecte, de recyclage, indice de perte alimentaire, et empreinte matière agrégée), le PFD propose des indicateurs additionnels qui faciliteraient l'atteinte de ces objectifs :

- Empreinte matière par type de matériau/flux, en complément à l'indicateur agrégé
- Caractérisation des déchets (quantité et nature des déchets produits)⁷
- Systèmes de gestion circulaire des produits :
 - Taux de réemploi et de réparation⁸
 - Taux de reconditionnement, refabrication et de remise à neuf⁹
- Niveau des systèmes de gestion des déchets (pour gérer les ressources non recyclables). Proportion des déchets gérés par les moyens suivants :
 - Décharges à ciel ouvert, centres d'enfouissement et/ou incinérateurs non-conformes aux directives de gestion écologiquement rationnelle de la Convention de Bâle
 - Centres d'enfouissement techniques et/ou incinération avec purification des gaz/fumées de combustion
 - Valorisation énergétique
- Coûts induits sur la santé et l'environnement des pratiques de gestion des déchets (ou autres méthodes pour évaluer les impacts négatifs environnementaux – analyse de l'approche One Health ?).

Ces indicateurs sont clés pour accélérer la transition vers la circularité. Le *reporting* international permet de suivre les progrès accomplis et d'identifier le soutien supplémentaire nécessaire pour stimuler l'action locale. Le suivi de ces indicateurs aux niveaux national et local permet la définition de plans d'action. Nous demandons leur mise en place au plus vite.

Nous appelons les parties prenantes du monde entier, y compris les gouvernements, à endosser l'« **Engagement mondial ressources et déchets** », qui constitue un engagement indispensable à la réalisation des ODD, bien que son succès dépende lui-même des progrès accomplis dans la mise en œuvre de plusieurs de ces objectifs.

L'initiative Global Push, vise à réunir toutes les parties prenantes pour faire face collectivement aux défis qui mettent à mal l'environnement, le social et l'économie. Une vision commune, un engagement commun et un espace de collaboration sont nécessaires pour accélérer la transition vers l'économie circulaire.

⁷ Amélioration des indicateurs de l'ODD 11.6

⁸ A ajouter comme nouvel indicateurs de l'ODD 11.6

⁹ A ajouter comme nouvel indicateurs de l'ODD 12.5

